



Coups et blessures volontaires

Par **teitgen**, le **27/03/2008** à **11:48**

Bonjour,

Samedi 22 Mars lors d'un dîner au restaurant avec une personne de ma connaissance et son amie, j'ai une discussion franchement houleuse avec cette personne. Cette discussion s'est terminée devant le dit restaurant à 23 heures (la fermeture), alors que je lui criais ses quatre vérités, il s'est rué sur moi m'empoignant à la gorge. Refusant toute violence physique je lui ai crié qu'il était fou et qu'il ne devait pas me toucher. J'ai tenté de le repousser mais il a finalement réussi à me propulser à terre et me casser un doigt (je ne m'en suis rendu compte qu'après coup). Son amie a fini par l'arrêter puis ils sont parti.

De retour chez moi je suis convaincu par mon amie qui travaillait au SAMU et que je joignais par téléphone sur le chemin, d'aller aux urgences pour faire vérifier l'état de ma main (je suis musicien c'est mon outil de travail).

Là on desselle une fracture de l'auriculaire et une large contusion de l'annulaire... 4 semaines d'attelles et de la ré-éducation à prévoir, le médecin me donne rendez-vous 15 jours plus tard pour control en me disant que cela devrait aller mais qu'il peut y avoir des complications. Je repars sans rien (pas d'ITT). Mais en voulant porter plainte au commissariat on me dit que j'ai besoin d'une ITT, je retourne donc aux urgences le lendemain, résultat : ITT de 8 jours au moins jusqu'au control.

Me disant que je n'avais pas de témoin, j'envoie un email à mon "agresseur" en ces termes :
"Si par pur hasard nous nous croisons ne t'avise pas de reporter la main sur moi"

Sa réponse :

"T'as peut être l'habitude que les gens à qui t'aboie à la gueule en pleine rue s'écrasent... Mais pas là ! Je n'ai fait que réagir alors commence pas à te la faire à l'envers en dégueulant sur les autres pour après jouer les victimes. Assume une fois pour toute, y'a aucun hasard là

dedans, y'en a jamais eu. Dans les 3 manches que tu viens de m'asséner, (jamais 2 sans 3, j'aurais du me méfier !) j'ai toujours servi en second. Alors si on te demande pourquoi ça s'est terminé comme ça ? T'auras qu'à répondre : Parce que je l'ai bien voulu.
Bon vent mister Saint Jean Tire Toi ! "

N'ayant que peu de ressources, je décide de demander une consultation juridique gratuite à la mairie, hors elles n'ont lieu que le Vendredi.

Voici donc mes deux questions :

La réponse email suffira-t-elle à établir que j'ai bien été agressé par cette personne ?

Ne devrais-je pas pour être crédible, porter plainte dès aujourd'hui sans attendre la consultation juridique ? (6 jours de battement n'est-il pas un délai trop long ?)

Merci de votre réponse.